

Période de grandes chaleurs pour les négos!

La participation record aux votes portant sur les négociations, lors de la dernière tournée d'assemblée générale, a démontré la préoccupation que nous avons tous lorsqu'il est question de nos conditions de travail.

La médiation en cours est la dernière étape d'une négociation. Qu'arrive-t-il après une médiation? Les pressions s'intensifient de part et d'autre. De notre côté, on peut penser à la grève, par exemple. Notre employeur étant le gouvernement, il peut penser à un décret. Mais il doit répondre de son dernier décret devant les tribunaux et tant que cette cause n'est pas entendue et jugée, il court un bien grand risque s'il décrète une deuxième fois...

Lors du congrès du Conseil Central du Montréal métropolitain de la CSN qui a eu lieu en mai dernier, les présidents des Fédérations en négociation nous faisaient le résumé suivant des premières rencontres de médiation: L'atmosphère est correct, à date, et on négocie encore. Le secteur de la Santé et des Services Sociaux est celui où il n'y a aucune réelle avancée. Ils sentent que les représentants pour ce ministère n'ont reçu aucune marge de manœuvre pour faire des compromis. Ces porte-parole patronaux ne semblent pas chercher de solutions pour améliorer la situation actuelle dans ce réseau de services à la population (pénurie de personnel, épuisement, manque d'efficacité dans l'organisation du travail, etc.). Leur principal mandat semble être d'obtenir des ententes permettant des économies. Point à la ligne. Cela explique pourquoi leurs propositions sont des reculs par rapport à nos conditions actuelles de travail. Quand le premier ministre Charest annonce qu'il fera des coupures importantes dans les dépenses gouvernementales, il faut comprendre qu'une bonne partie de ces coupures se feront dans les services à la population. Ainsi, le budget du ministre Bachand annonçait, le 30 mars dernier, le recours à un ticket modérateur pour les services de santé et le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux pour le personnel administratif de la santé et de l'éducation. Ce sera donc la population qui va payer davantage pour les services de santé dont ils auront besoin et auxquels ils contribuent déjà largement par leurs impôts. Et que dire sur la charge de travail pour les services administratifs qui resteront?

De leur côté, les représentants syndicaux se font un devoir de tout tenter pour maintenir le contact permettant de négocier. Le médiateur sera témoin de leur ouverture à discuter pour trouver de réelles solutions aux problèmes afin d'améliorer les conditions de travail dans nos services. Il ne faut jamais perdre de vue que les services publics sont un facteur important qui explique pourquoi les québécois ont été moins touchés que d'autres par la fameuse crise économique. Cette crise est d'ailleurs la conséquence de la recherche du profit tout azimut qu'aucune réglementation ne limite; bien au contraire.

En tant que citoyens-nes et travailleurs-euses dans les services à la population, nous ne pouvons pas accepter d'être ceux et celles qui feront les frais de cette situation sans rien faire.

On a un rôle à jouer

Jusqu'à maintenant, notre rôle avait pour but la visibilité. Cette visibilité a permis le maintien des parties aux tables de négociation et des échanges politiques directs avec les ministres impliqués.

Au stade de la médiation, **il nous faut passer aux moyens qui dérangent**. Nous commencerons à déranger nos vis-à-vis patronaux. Nous voulons qu'ils passent le message à leurs porte-parole ministériels de faire un effort supplémentaire pour arriver à une entente. Quant à la population, nous devons profiter de toutes les occasions pour leur **expliquer** les enjeux.

Malgré la période estivale, vous serez sollicités-es pour poser des actions dans les mois qui suivront. Déjà, en page 2 de ce journal, **on vous donne rendez-vous pour le 14 juin!** Nous avons un rôle à jouer et nous le jouerons.

Un outil essentiel pour les salariées-es TPR & TPO (suite)

Lorsque nous arrivons dans un nouveau milieu, plusieurs questions nous submergent et nous ne trouvons pas toujours les réponses. Au niveau syndical, c'est encore plus complexe!

« **La foire aux questions** » est là pour vous aider :

- quelle est la formule de remplacement?
- L'employeur peut-il réduire une assignation?
- Puis-je me départir d'une assignation?
- Comment acquiert-on le droit de supplanter?etc.

Consultez le site web de votre syndicat au www.sttcjm.ca . Dans le tableau de gauche, dirigez-vous vers le centre de documentation et cliquez sur la flèche (v). Cliquez ensuite sur « liste de rappel ».

Je vous invite également à noter dans votre agenda toutes les assignations que vous effectuez ainsi que les personnes que vous remplacez. En cas de litiges, ces informations seront nécessaires.

Entre vous et moi

Depuis plusieurs semaines, j'entends souvent dire que la liste de remplacement est épuisée et que du temps supplémentaire est octroyé. Mais j'entends aussi dire que des gens ne travaillent pas et que des personnes n'ont pas été appelées?!? Je vous invite à vérifier vos disponibilités et à nous contacter si des situations semblables se produisent.

Je vous souhaite un mois de juin ensoleillé!

Céline Pageau, VP Liste de rappel, ldr@sttcjm.ca Notez mon nouveau no. de téléphone : 514-858-4868



Le 14 juin, ayez votre chandail prêt!

« **La négociation, tout le monde y gagne!** »

Le 14 juin prochain, le processus de médiation sera en cours depuis un mois. Il ne restera plus que 30 jours pour négocier dans le cadre de la médiation. La moitié du chemin sera déjà parcouru!

Pour bien faire sentir notre motivation à en arriver à un règlement satisfaisant, des actions seront organisées localement dans les milieux de travail des syndiqués-es du Front commun.

Pour préparer cette journée au CJM-IU, Céline Pageau, notre RLA (responsable à l'action), a convoqué un comité de mobilisation qui se réunira sous peu pour mettre sur pied nos actions du 14 juin prochain. Ces actions se feront conjointement avec le syndicat du personnel administratif (cat. 3) chez nous, au CJM-IU puisque nous sommes en Front commun!.

Un communiqué vous parviendra dès que les détails de notre plan aura été élaboré par le comité de mobilisation.

Une chose est sûre: Soyez prêts-es à porter au travail votre chandail ou /et votre épinglette « La négociation, tout le monde y gagne! » lors de cette journée du 14 juin!

Céline Laqacé, vp info.

SST en bref...

Moyens pour éviter l'inconfort attribuable à la chaleur...



Par Guy Mongrain, v.p. Santé et sécurité au travail.

- Limiter l'utilisation d'appareils électriques (cafetière, lampe, ordinateur, ...) lorsqu'ils ne sont pas indispensables,
- Déplacer les objets pouvant nuire au bon fonctionnement du système de ventilation,
- Filtrer les rayons du soleil à l'aide de stores,
- Porter des vêtements légers, de couleur claire, en coton ou en tissus permettant l'évaporation de la sueur,
- Boire beaucoup d'eau (un verre toutes les 20 minutes),
- Installer des ventilateurs pour créer un mouvement de circulation de l'air et favorisant l'évaporation de la sueur,
- Si la chaleur devient excessive et rend le travail particulièrement difficile physiquement, demander à votre supérieur immédiat de faire les démarches afin d'appliquer la « Directive concernant les contraintes thermiques et climatiques » (MG 450-1). Cette directive prévoit des moyens tels qu'une alternance travail-repos, entre autres.
- Si, **malgré les mesures mises en place**, vous souffrez de symptômes persistants tels que des étourdissements, des vertiges, une grande fatigue, avisez votre chef de service que vous devez cesser de travailler car ces malaises peuvent annoncer un coup de chaleur. Lorsqu'une telle situation survient, remplissez un rapport « incident/accident » par mesure préventive. Envoyez une copie du document au STTCJM-CSN, code de courrier interne 34.

Si la décision de vous faire quitter le travail est prise par votre chef de service, votre journée de travail sera payée par l'employeur. Si vous prenez cette décision vous-même, votre salaire pour cette journée peut être pris dans votre banque de journées de maladie ou assumé par l'employeur, selon la situation.

Un mot caché sur le thème de la chaleur!

Certaines personnes ont exprimé le souhait d'avoir un mot caché ou un mot croisé de temps à autre dans le Rassembleur.

En voici un sur un thème de saison: **La chaleur!!!**

Bronzage	Gazon	Plage	Soif
Campagne	Grillade	Plantation	Soleil
Camping	Hamac	Plante	Sport
Canicule	Herbe	Pollution	Sud
Chalet	Indien	Pousse	Tente
Chaleur	Jardin	Promenade	Terrasse
Chaloupe	Miel	Randonnée	Vacances
Crème	Moto	Repos	Valise
Cueillette	Orage	Robe	Voyage
Festival	Pâturage	Roulotte	
Fleur	Photo	Sieste	

P	L	A	N	T	A	T	I	O	N	C	A	M	A	H
A	D	U	S	M	I	E	L	I	E	L	O	S	E	N
T	S	P	O	R	T	N	E	I	D	N	I	M	O	V
U	E	T	P	E	T	N	A	L	P	E	E	I	A	O
R	O	B	E	P	T	F	I	O	S	R	T	C	P	Y
A	E	B	R	E	R	T	T	T	C	U	A	H	E	A
G	G	R	J	E	N	O	E	A	L	N	O	A	L	G
E	A	O	A	E	H	N	M	L	C	C	R	L	U	E
S	L	N	R	P	T	P	O	E	L	H	A	E	C	D
S	P	Z	D	E	A	P	S	D	N	I	G	U	I	A
A	O	A	I	G	A	Z	O	N	N	A	E	R	N	L
R	U	G	N	I	P	M	A	C	E	A	D	U	A	L
R	S	E	U	E	T	T	O	L	U	O	R	E	C	I
E	S	I	L	A	V	I	T	S	E	F	L	E	U	R
T	E	L	A	H	C	H	A	L	O	U	P	E	R	G

Parlons convention !

Le congé partiel sans solde 0.2 pour le personnel éducateur titulaire d'un poste à temps complet

Dans le cadre de l'horaire de travail des éducateurs et éducatrices œuvrant à l'hébergement, il existe une entente permettant le « congé sans solde 0.2 ».

Voici un bref résumé de cette entente: Ce congé est octroyé à la personne salariée sur une base volontaire, un par foyer ou par unité et à tour de rôle, en débutant par la personne salariée qui en fait la demande et qui possède le plus d'ancienneté.

Cette requête se fait par écrit à son chef de service sur le formulaire prévu à cet effet. De plus, **cette demande doit être acheminée au plus tard le 15 juin de chaque année** et celle-ci s'actualisera à la première paie du mois de septembre qui suit.

Durant son congé, la personne salariée est régie par les règles qui s'appliquent à une personne salariée à temps partiel. Cependant, elle accumule son ancienneté, bénéficie du régime de base d'assurance-vie et maintient sa participation au régime de retraite comme si elle était à temps complet.

Vous trouverez l'intégrale de cette entente ainsi que le formulaire de demande sur notre site internet (www.sttcjm.ca), dans notre « centre de documentation », sous « ententes locales » et sous le titre « Horaires, réadaptation à l'hébergement ».

J'en profite, en mon nom et celui de Claude, pour vous souhaiter à tous et à toutes une belle période estivale !

Syndicalement vôtre,

Benoit Bergeron, v.p. Litiges et Claude Smith, agent aux griefs.

STTCJM CSN

**BUREAU SYNDICAL:
9335 ST-HUBERT, MTL
H2M 1Y7**

Permanence syndicale: (514) 850-2396
Télécopieur: (514) 385-7228
Courriel: csn@sttcjm.ca
Site Web: www.sttcjm.ca

Présidente: 385-2899
Secrétaire: 858-3908
V.-P. à l'information: 858-3930
Trésorière: 385-2862
V.-P. Réadaptation: 858-3910
V.-P. Psychosocial & prof.: 385-7879
V.-P. Technique: 858-4885
V.-P. Santé-Sécurité: 385-2885
V.-P. Liste de rappel: 858-4868
V.-P. Litiges: 850-2396

Production: Céline Lagacé, v.p. information, STTCJM.

*Les opinions exprimées par les membres dans ce journal ne représentent pas nécessairement celles de l'exécutif.

Félicitations à Louis-Carlo Cantave !

Le 20 mai dernier, Louis-Carlo, notre v.p. aux services Techniques (cat. 2) a été élu par acclamation pour un autre mandat de 3 ans comme représentant de l'Immigration et des relations ethnoculturelles au Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN. Bravo et Merci, Louis-Carlo! Ton implication syndicale est inspirante pour ceux et celles qui te côtoient!

L'exécutif a déménagé

Les bureaux de l'exécutif syndical sont toujours à DSM mais ils sont maintenant en haut de L'Archipel. Pour cette raison, notez que certaines coordonnées téléphoniques ont changé. Consultez l'encadré mis à jour sur cette page pour nous contacter.

Passsez un bel été!

Comme à chaque année, le Rassembleur fera relâche pendant les mois de juillet et d'août. Il sera de retour en septembre.

L'information sur les négociations et les actions à poser cet été vous sera transmise par communiqué/courriel et sur notre site internet.

Tous les membres de l'exécutif se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été!

Céline Lagacé, v.p. information.

csn@sttcjm.ca